

**2008/363 - Lyon 9e - Renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gratuit par la SACVL au profit de la Ville de Lyon de locaux situés 137, avenue Sidoine Apollinaire et renouvellement de la mise à disposition à titre gratuit de ces mêmes locaux au profit de l'Association "Les Restaurants du Coeur" - N° EI 09243.** (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 16/06/2008, p. 1207)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, Rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme REYNAUD Blandine : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous sommes bien évidemment favorables à l'approbation de cette convention mais nous voudrions attirer votre attention sur le fait que la SACVL ayant un projet d'aménagement de ce site, les Restaurants du Cœur s'inquiètent fortement du devenir de leur implantation sur le 9<sup>e</sup> arrondissement alors même que leur service de distribution de denrées alimentaires profite à quelques 600 familles de cet arrondissement et du 5<sup>e</sup>.

J'espère que notre Collectivité pourra les accompagner dans leur recherche d'un nouveau point de chute pour le printemps 2009, date de fin de la convention qui nous est soumise ce soir, sachant qu'il ne s'agit pas seulement de trouver un lieu capable d'accueillir, dans des conditions identiques, l'antenne de distribution mais également leurs autres activités comme l'alphabétisation, hébergées également à La Vallonière par la SACVL. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Reynaud. Je pense qu'on ne laissera pas tomber les Restos du Cœur, comme on ne laisse tomber personne dans l'agglomération lyonnaise.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)